

Accord de libre-échange Canada—États-Unis

M. McDermid: Le secrétaire parlementaire est de retour.

Mme Copps: ... tient tellement à vendre le pays qu'il est prêt à créer des banques de sang commerciales. Je ne veux pas que mes enfants soient forcés d'acheter du sang quand ils vont vieillir. Je ne veux pas être forcée d'acheter du sang quand j'aurai l'âge où je pourrais avoir besoin d'une opération.

M. McDermid: Moi non plus.

Mme Copps: Voilà ce à quoi nous pouvons nous attendre avec cet accord commercial. Autrement, pourquoi le secrétaire parlementaire et le gouvernement incluraient-ils les banques de sang commerciales dans l'annexe? C'est écrit en toutes lettres dans l'accord commercial parce que la mentalité du gouvernement se reflète dans les paroles du ministre du Commerce extérieur: Qu'y a-t-il de mal à vendre son sang? Si ce n'est pas le sang, c'est quoi? Les reins? Allons-nous ensuite vendre des bébés? Allons-nous vendre d'autres organes?

M. McDermid: Avons-nous des banques de sang au Canada?

Mme Copps: En fait, à Montréal en 1987, pour la première fois sous un gouvernement conservateur, on a établi une banque pour vendre du sang et réaliser un profit. Quelle honte, nous ne pouvons pas comprendre ...

M. McDermid: Vous voulez dire avant l'accord commercial?

Mme Copps: ... pourquoi le gouvernement tient-il mordicus à ce que l'Accord renferme une disposition sur les banques de sang commerciales. Il s'agit d'un agenda secret et tout ce que je peux dire aux Canadiens âgés, c'est de se rappeler ce que le gouvernement a dit au sujet des pensions quand il prétend aujourd'hui que leurs programmes sociaux ne seront pas touchés. Nous ne pouvons plus croire le gouvernement, nous devons nous en débarrasser, allons aux urnes.

• (2110)

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, je suis fort heureux de pouvoir parler de cette très importante série d'amendements, dont les motions nos 9, 10, 11, 12, 13 et 14 qui obligent le gouvernement à afficher ses couleurs, à admettre que l'Accord de libre-échange et le projet de loi C-130 ouvrent la porte à la main-mise sur notre pays.

On dit, pour justifier l'Accord de libre-échange, qu'il réduira les tarifs. Mais ce n'est là qu'un aspect très secondaire de cette mesure en réalité. L'Accord de libre-échange permettra notamment aux sociétés américaines de monopoliser encore plus nos ressources et notre main-d'œuvre.

On a cherché, en présentant ces amendements, à protéger les terres, les ressources et les eaux des autochtones contre les dispositions de cet accord. On a voulu maintenir nos programmes écologiques et de conservation des terres et des eaux. On a tenté de protéger aussi nos programmes spéciaux d'adaptation de la main-d'œuvre et des industries menacées par l'Accord de libre-échange. On s'est efforcé, dans ces amendements, de trouver des moyens qui nous permettront d'établir de nouveaux

programmes de développement régional ou de reconduire ceux qui existent actuellement, et de conserver les programmes sociaux et médicaux actuels avec la possibilité de les améliorer un jour. On s'est efforcé également de protéger nos programmes culturels actuels et futurs.

Mais même si ces amendements étaient adoptés, il ne nous assureraient probablement pas une telle protection car l'Accord de libre-échange donnerait aux sociétés américaines le droit de les contester et en mettant les choses au mieux, nous serions enlisés dans des batailles juridiques interminables. Le gouvernement ne veut sans doute pas étudier ces amendements parce qu'ils dénonceraient l'Accord qu'il a signé. Il ne veut pas en parler parce qu'il n'ignore pas qu'ils exposeraient au grand jour la main-mise sur notre pays que laissent entrevoir les dispositions de l'Accord de libre-échange.

Je représente une circonscription qui compte au moins six hôpitaux, un grand nombre de cliniques et d'autres établissements hospitaliers publics et privés. Je veux parler particulièrement de l'amendement qui concerne les services sociaux. La motion n° 13 ajouterait au projet de loi les mots suivants:

... la présente loi n'a pas pour effet de porter atteinte au maintien ou d'exclure l'institution de programmes sociaux canadiens, y compris notamment l'assurance-maladie, l'assurance-chômage, les services de garderie, les pensions, les lois sur le salaire minimum, les lois du travail et les prestations de maternité.

On nous dit évidemment que ces programmes ne sont pas négociables. C'est ce que prétend un premier ministre qui nous a déjà affirmé qu'il ne négocierait jamais un accord de libre-échange avec les États-Unis. Sa déclaration selon laquelle ces programmes ne sont pas négociables est tout aussi vraie que sa promesse de ne pas négocier un accord de libre-échange avec les États-Unis.

En fait, en vertu de l'article 1402 de l'Accord, toute entreprise américaine peut demander les droits, avantages et débouchés au Canada que nos lois accordent aux sociétés canadiennes. On ne peut pas accorder un traitement préférentiel aux entreprises canadiennes ni aux services sans but lucratif par opposition aux services à but lucratif.

En vertu de cet article, les entreprises américaines pourront s'installer au Canada beaucoup plus facilement qu'à l'heure actuelle. Les quelque 300 services accessibles comprennent la gestion des installations de soins de santé dont les hôpitaux, les maisons de repos, les foyers pour personnes âgées, pour handicapés mentaux et pour enfants perturbés, les centres de réadaptation, les cliniques de rééducation ...

M. McDermid: Et les foyers pour députés perturbés?

M. Heap: Un député d'en face s'inquiète à propos des secrétaires parlementaires perturbés. Je poursuis mon énumération: les services ambulanciers, les cliniques de santé publique, les laboratoires de rayons X, les laboratoires médicaux et, bien sûr, les banques de sang. Le gouvernement s'est assuré que les sociétés américaines pouvaient avoir accès aux banques de sang.